

Sujet : [INTERNET] AVIS projet ferme éolienne Pouligny-St-Pierre mail 5/5

De : Agathe AUBERY <agatheaubery@gmail.com>

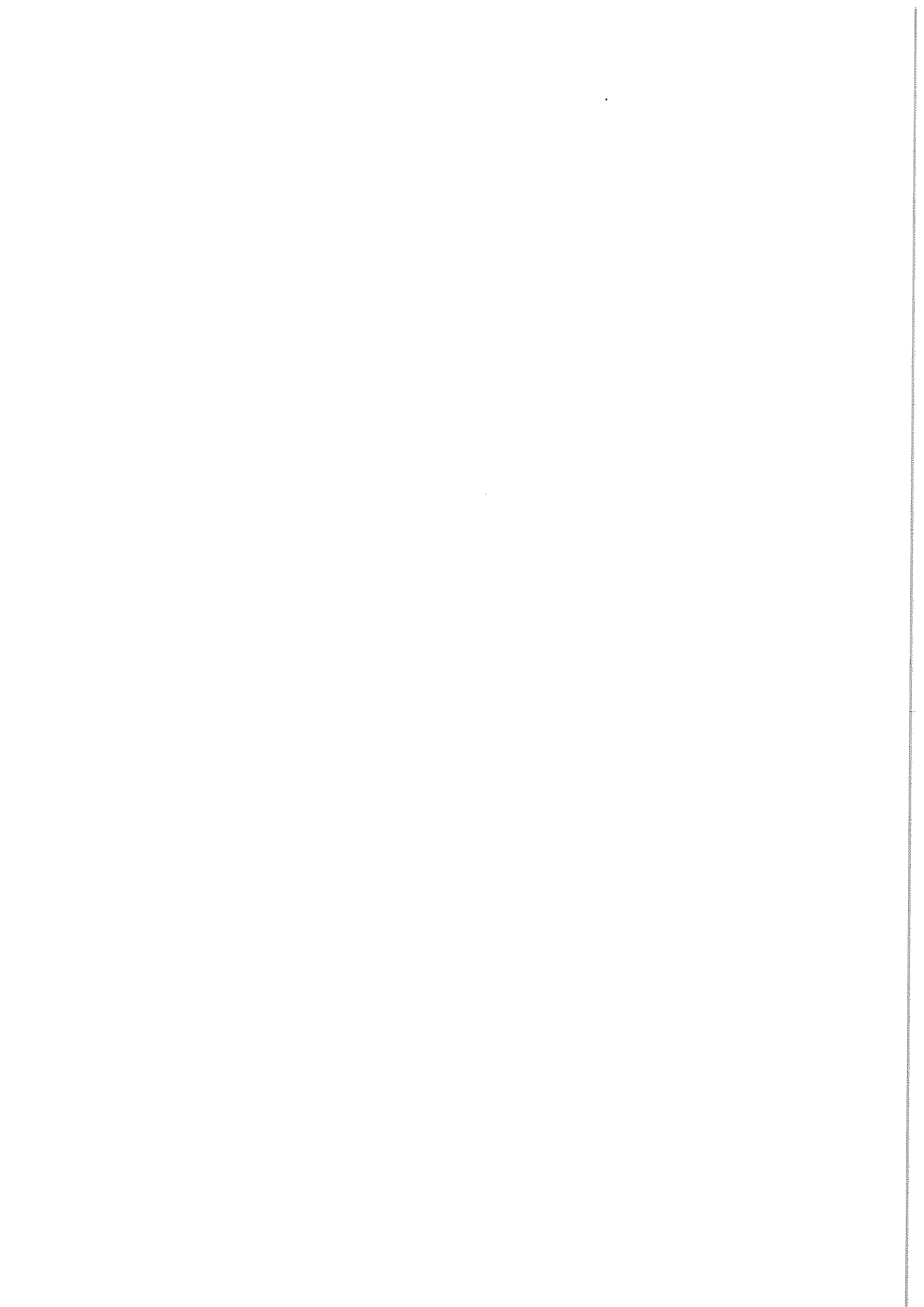
Date : 07/12/2018 15:54

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

— Pièces jointes : —

Contre étude EOLIEN POULIGNY5-5.pdf

30 octets



ETUDE DU PROMOTEUR :

Photomontages :

Adjectif utilisé sur les photomontages pour décrire l'effet des éoliennes dans le paysage :

PREGNANT : Qui prédomine, qui s'impose à l'esprit, qui est particulièrement expressif par rapport au reste.

n* 33

"Pour les riverains de Bénavent, les éoliennes seront **prégnantes** dans les panoramas autour du village"

n*36

"Les éoliennes deviennent un nouvelle composante **prédominante**."

n*37

"Pour les habitations de Coulvray, les éoliennes deviendront un **motif important** dans les panoramas. A cette distance les éoliennes sont **prégnantes** au dessus de la végétation."

n*38

"Les éoliennes sont visibles à partir de l'intérieur du bourg St-Aigny à partir de la route qui se dirige vers la Creuse. Les pâles viennent se placer au dessus des habitations et de la végétation. Cette visibilité entraîne une **modification de la perception** du bourg"

n*39

"Pézières aura une **modification** de son paysage environnant. Les éoliennes seront bien visibles dans les vues ouvertes autour des habitations"

n*40

"En périphérie de Pouligny-St-Pierre, les éoliennes peuvent être intégralement visibles. Aussi à un peu plus de 1,6 km, **la prégnance des machines est supérieure aux composantes paysagères** actuelles. Aussi, ce paysage verra sa **composition modifiée**. "

n*41

"La visibilité est directe et les éoliennes viennent **modifier la composition** du panorama pris en haut du viaduc. "

Je remarque que les photomontages sont dans le désordre le plus complet, dans la mesure où la logique voudrait que les vues des villes ou villages soient regroupées, ou à la limite triées par distance.



Photo prise du Parc à Rabaud, au niveau du Château. Le mât de mesure dépasse de la ligne la plus lointaine des arbres. Il est certain que 3 éoliennes seront visibles depuis le parc.

Je précise que notre propriété est l'une des plus proches du projet, pourtant aucune étude de son n'a été faite au niveau de notre zone de vie. Il n'y a aucun photomontage non plus !

MESURE DE LA DIRECTION DE LA COMPENSATION DES IMPACTS DU PROJET ÉOLIEN

VI.1.5. Alignement le long de la D950

Les éoliennes ne pouvant pas être dissimulées, les mesures concernant les échelles rapprochées et lointaines du paysage sont limitées et ne sont pas toujours nécessaires. En l'occurrence, une mesure visant à créer un filtre visuel qui longerait la route D950 a toutefois été jugée nécessaire pour réduire l'impact du projet sur le tronçon de cette route entre Mont-la-Chapelle et Bénayant.

Les figures ci-contre (Figure 51 et Photo 92) présentent la disposition de la structure arborée qui longe la D950 au niveau du talus et du parcelle agricole. En comblant cet interstice ouvert où il n'y a pas d'arbre existant on peut réduire les ouvertures visuelles en direction des éoliennes et mieux filtrer la visibilité sur le projet éolien.

Avec des arbres âgés d'ornement, une telle mesure aurait pour conséquence de filtrer les fenêtres visuelles qui s'ouvrent sur le paysage tout en permettant aux accès pour un observateur statique. La vue serait ainsi présentée de manière linéaire dans le sens de la perspective de la route.

Les photomontages ci-contre (Photo 92) présentent la vue actuelle, la vue avec le projet éolien et enfin la vue qui intègre l'effet généré par l'implantation de ces arbres. Montrant l'avant et l'après projet d'alignement, les photographies représentent bien cette fermeture de l'espace latéral et cette focalisation centrale vers les points de fuite de la perspective centrale. Les champs visuels étant plus équilibrés, l'effet de confinement sera d'autant plus important que la vitesse de l'observateur sera élevée. Ainsi, pour un automobiliste traversant le territoire, le point d'appel se situera au niveau de l'intimité de la perspective de l'axe routier.

Ce nouvel aménagement paysager reprend un motif identitaire du territoire où les infrastructures routières sont fréquemment bordées de doubles alignements, d'alignements unitaires ou d'arbres isolés en bord de route. C'est pourquoi la mise en place de cette mesure se fera dans le respect des caractéristiques paysagères existantes, tout en permettant de diminuer la visibilité sur le projet pour une route qui permettait la co-visibilité entre le projet éolien et les habitations du village.

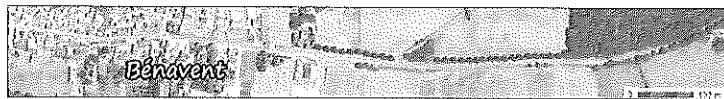


Figure 51 - Vue aérienne et reporté d'un de la ligne sur la route de Bénayant et les bâtiments existants le long de la D950

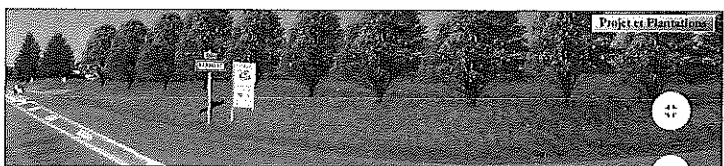
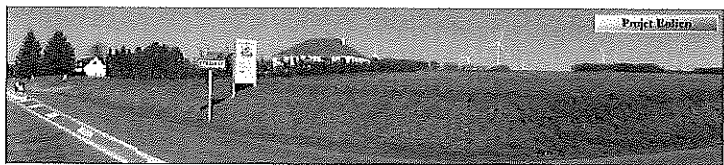
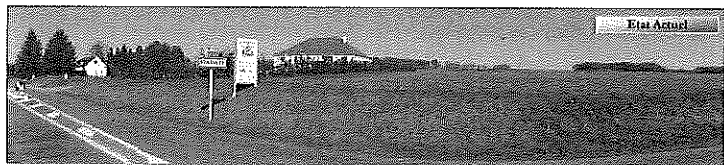


Photo 92 - Alignement proposé dans le cadre des travaux de réduction d'impact



D'après le porteur de projet, des haies seraient suffisantes à atténuer l'impact visuel du parc éolien. Quand est-il des habitants proches? Va-t-on mettre en oeuvre quelque chose afin qu'ils ne voient pas du tout les éoliennes car en ce qui nous concerne, les éoliennes vont dépasser de 50 m environ au dessus du Parc à Rabaud.

"Les champs visuels étant plus cloisonnés" "effet de confinement"

Nous sommes en bord de Creuse, la route qui mène à Benavent depuis Le Blanc est très agréable. Les vues ouvertes et les passages entre les arbres sont magnifiques tout le long de cette route jusqu'à Tournon-st-Martin. Et voilà que sous prétexte de cacher des machines de la hauteur d'un building, on veut planter des haies et fermer ce paysage?

Dans ce dossier on voit que le porteur de projet s'escrime à limiter comme il peut les impacts paysagers et patrimoniaux.

On peut donc dire que les **impacts seront importants**.

Etude impact :

3.1.1.1 Le vent

L'étude se base sur des résultats du mât de mesure à Sauzelles. **Il n'y a pas de résultats pour le mât de Pouligny implanté en mai 2018.**

3.1.4.4

Je rappelle que la ZIP se trouve sur la zone RAMSAR, quoi qu'en dise l'étude du porteur de projet : "Le projet éolien se situe sur le plateau, en dehors de toute zone humide. Les zones humides les plus remarquables sont de la Brenne (convention Ramsar). En effet, la Brenne abrite de nombreuses sources, rivières et étangs, eaux stagnantes, étangs créés par l'homme avec en leur périphérie, des zones de marais, de landes et de prairies humides. Elles sont distantes d'une dizaine de kilomètres à l'est."

3.2 Risques naturels présents

3.2.3 Argile et mouvements de terrains : faible mais pas inexistant pour au moins 2 ou 3 éoliennes.

Conclusion de l'étude :

"L'aléa retrait-gonflement des argiles est faible à moyen sur la zone potentielle d'implantation. Le risque de mouvements de terrain est **modéré** lui-aussi (plusieurs événements recensés et présence de cavités souterraines). Considérant ces éléments, la sensibilité du site du point de vue de la conservation de la stabilité du sol est considérée comme **modérée**."

L'effondrement est la 1ere cause des accidents en France !

"Risque glissement de terrain et affaissement minier : à noter que des analyses géotechniques et pédologiques seront menées sur les points d'implantation des éoliennes. Cette étude de sol permettra de déterminer la technologie de fondation la plus adaptée au sol concerné, et de vérifier l'absence de cavité au droit des éoliennes. "

Visiblement le porteur de projet ne sait pas où il met les pieds !

3.2.5 Risque incendie : le risque incendie pour l'environnement proche existe. Une éolienne est située à 200 m du Parc à Rabaud et ses arbres centenaires et d'une ZNIEFF botanique.

L'impact d'un incendie serait également dommageable pour la population de chiroptères.

Etude de danger - 6.2 :

L'effondrement n°1 des accidents en France

Les incendies n°2 des accidents dans le monde

30% de ces accidents sont de 'raisons inconnues'

C'est très rassurant !

3.3.2.1

RAMSAR NATURA 2000 : 1 seule colonie de Rhinolophe

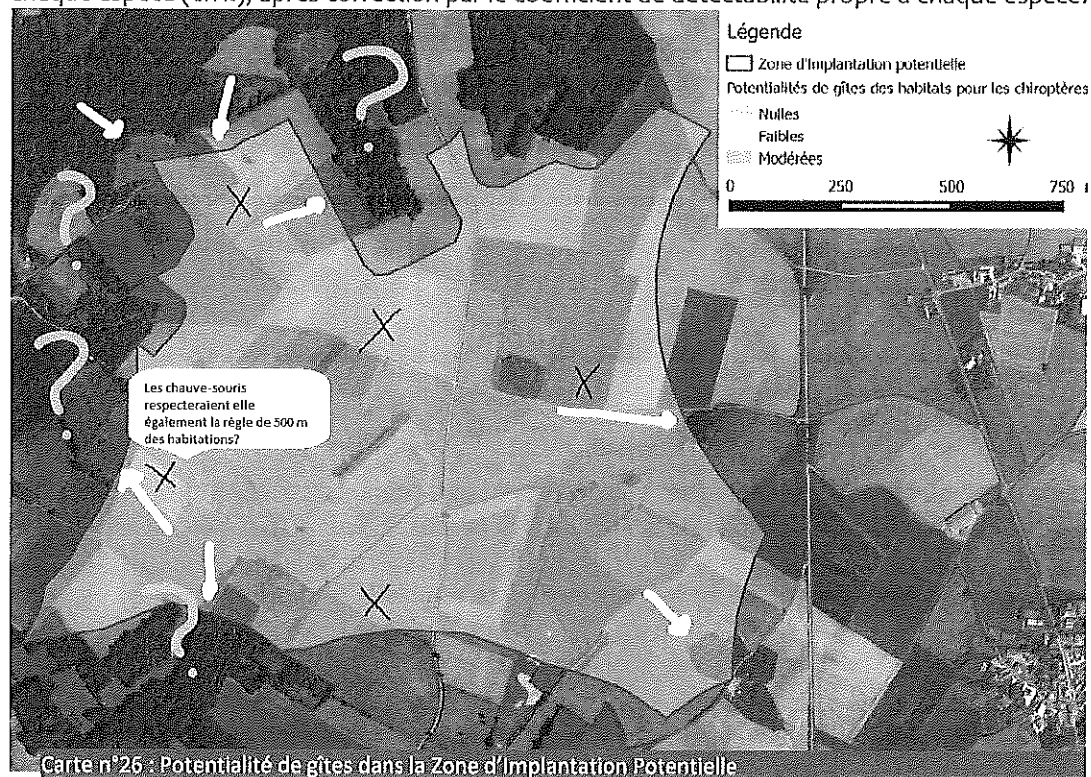
2 ZNIEFF dont Garenne pour le Rhinolophe et 1 botanique

4 natura 2000 à moins de 10km et ses oiseaux migrateurs

3.3.3

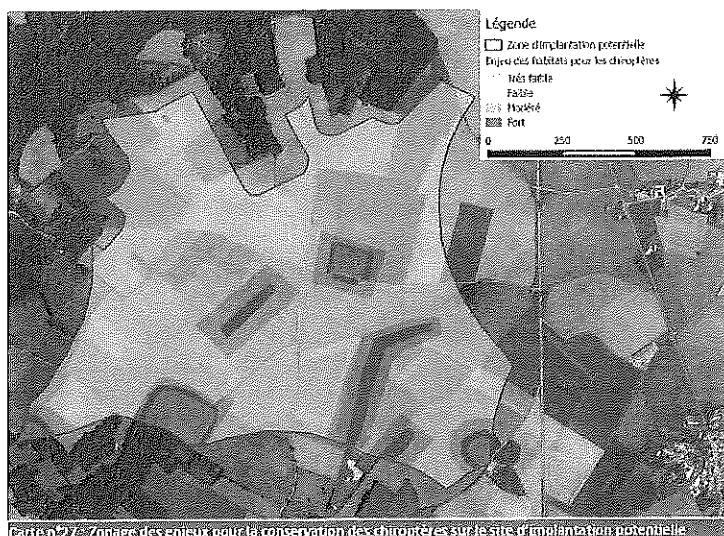
Je m'étonne que les résultats des cartes qui concernent les chiroptères aient la forme de la ZPI définie principalement par la distance aux habitations !

chaque espèce (en %), après correction par le coefficient de détectabilité propre à chaque espèce.



Eurobat préconise de respecter une distance de 200 m environ pour l'implantation d'éoliennes, mais on peut voir qu'ici c'est la ZPI - définie par les habitations- qui est utilisée pour les études chiroptérologiques. C'est assez aléatoire, La ZNIEFF est évitée ainsi que les forêts, les lisières et les haies. Il est alors plus facile de définir des impacts faibles.

Quand ça les arrange, ils savent se mettre loin !



Carte n°27 : Zonage des enjeux pour la conservation des chiroptères sur le site d'implantation potentielle

Les boisements constituent un intérêt modéré pour les chiroptères. Malgré une activité des espèces faible à très faible dans cet habitat, il comporte des terrains de chasse favorables à une majorité d'espèces et comportent des potentialités de gîte non négligeables pour les espèces forestières.

En revanche, les systèmes culturaux dépourvus d'éléments arborés sont très peu fonctionnels et n'ont pas d'intérêt pour la conservation locale des populations de chiroptères.

Les pâtures sont fréquentées par quelques espèces, dont le Grand murin. Cependant, l'activité de ce dernier est très faible. L'absence, ou le maillage très lacunaire d'éléments arborés rend ce milieu peu accessible et fonctionnel pour les chiroptères.

“les boisements constituent un intérêt modéré pour les chiroptères” Pourtant ces animaux y chassent, y logent et s'y reproduisent !

3.3.5

Même problème que pour les chiroptères, à la recherche d'avifaune, pourquoi mettre de côté les abords de la ZPI?

3.6.4 Exploitation forestière

Une fois de plus, le Parc à Rabaud est oublié. Cet espace de 15 hectares est systématiquement mis de côté ou effacé de la carte grâce aux légendes. Autrefois le coeur d'une activité importante de Bénavent, c'est aujourd'hui une zone naturelle et préservée (Association ASPAS) .

3.6.5 Tourisme

De mon point de vue, il n'est écrit dans ce chapitre que des arguments qui vont à l'encontre de l'implantation d'éoliennes.

3.6.5.3 Circuits de randonnées et de découvertes

“les éoliennes seront visibles ponctuellement le long de ces chemins”

D'après le promoteur le fait de voir les éoliennes de façon ponctuelle ne serait pas dérangeant, devons nous en déduire qu'il serait dérangeant de les voir en permanence?

